



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 222-18 C

Objet : RD - Tarifs au 1er janvier 2019 - Eau et assainissement - Clients extérieurs

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 70

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux -

Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska -

Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand -

Christian Papegay - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier -

Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Tumar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3

Emmanuelle Andrevon - Stéphane Bochet - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 222-18 C

objet **RD - Tarifs au 1er janvier 2019 - Eau et assainissement - Clients extérieurs**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que Grand Chambéry vend de l'eau potable aux communes extérieures.

Il est proposé une augmentation de 2 % du tarif présenté pour la prestation fournie de vente d'eau aux communes extérieures.

Les tarifs pour traitement des matières de vidange, traitement des graisses et traitement des boues applicables sont proposés par un groupe de travail animé par le Département de la Savoie, auquel Grand Chambéry participe, pour permettre une uniformisation au niveau de toutes les UDEP du département.

Les tarifs proposés pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de ces différentes prestations sont :

DESIGNATION	2018	Aug.	2019
	€ HT	%	€ HT
Traitement des matières de vidange/tonne pour une concentration en MES jusqu'à 40 g/l	40,16 €	1,1454	40,62 €
Traitement des matières de vidange/tonne pour une concentration en MES supérieure à 40 g/l	66,75 €	1,1454	67,51 €
Traitement des graisses/tonne	88,00 €	1,1454	89,00 €
Traitement des boues pour une concentration en MES jusqu'à 30 mg/l	67,90 €	1,1454	68,67 €
Traitement des boues pour une concentration en MES > 30 mg/l	45,45 €	1,1454	45,97 €
Traitement des produits de curage / tonne	40,85 €	1,1454	41,32 €
Vente d'eau industrielle/m ³ par UDEP - Savoie Déchets	0,158 €	2,0000	0,161 €
Vente d'eau/m ³ - Communes extérieures	0,865 €	2,0000	0,882 €

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 4 décembre 2018,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les tarifs proposés pour les clients extérieurs, applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 222-18 C

Objet de l'acte : RD - Tarifs au 1er janvier 2019 - Eau et assainissement - Clients extérieurs

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 5 - Tarification eau et assainissement

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21620H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21620H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019